

**Le mercredi 30 novembre 2011  
de 12 h 25 à 12 h 50  
Pavillon Marguerite-d'Youville, salle 3030  
2375, chemin de la Côte-S<sup>te</sup>-Catherine, Montréal (Québec) H3T 1A8**

**Risques industriels majeurs : évaluation et concertation dans le cadre  
du plan d'action régional de santé publique de la DSPÉ Lanaudière**

Conférencier : Santi Sananikone, étudiant à la maîtrise (stage)  
Directeur de recherche : Joseph Zayed, professeur au département  
Responsable de stage : Élyse Brais, DSPÉ Lanaudière

## *Résumé*

La gestion des risques d'accident industriels majeurs est priorisée parmi les activités du programme national de santé publique de 2003-2012. L'identification des situations susceptibles de mettre en danger la santé de la population et de voir à la mise en place des mesures nécessaires à sa protection est l'une des responsabilités des directeurs de santé publique.

À Lanaudière, une méthodologie a été développée afin de réaliser un inventaire informatisé des installations à risques majeurs sur le territoire. À l'aide du Système de Classification des Industries de l'Amérique du Nord (SCIAN 2002), de la base de données du site d'Emploi Québec et du guide du Conseil pour la réduction des accidents industriels majeurs (CRAIM 2007), une liste préliminaire de 299 entreprises susceptibles de détenir des matières dangereuses a été élaborée. Les deux plus importants secteurs d'activité représentés sont la fabrication, principalement de plastique et de caoutchouc, et le commerce de détail. Les substances les plus fréquemment soupçonnées d'être détenues sont le chlore, le propane et l'ammoniac. Enfin, toutes ces installations à risques furent soumises à un exercice d'évaluation cartographique permettant de connaître la distance les séparant d'un secteur résidentiel et des établissements sensibles. Plus de 45 % des entreprises retenues sont situées à moins de 100 mètres d'un secteur résidentiel.

Bien que le projet se poursuive, ce répertoire informatisé d'entreprises à risques permettra aux premiers intervenants d'être mieux informés et préparés advenant un éventuel accident majeur. La prochaine étape est la mise en place d'une concertation avec les partenaires locaux.